

Communiqué de presse

L'EESPA annonce la finalisation de son Modèle d'Accord d'Interopérabilité d'e-facturation et sa mise à disposition pour utilisation auprès de ses 50 membres et plus.

Bruxelles, le 7 janvier 2013 - Lors de son Assemblée Générale Annuelle à Bruxelles le 22 novembre 2012, l'EESPA (Association européenne des opérateurs de services de facturation électronique) a statué sur son Modèle d'Accord d'Interopérabilité (MIA) et l'a mis à disposition de tous ses membres pour utilisation. La mission de l'EESPA est de faire accélérer l'adoption de la facture électronique, basée sur des services fournis par les membres de sa communauté vers leurs clients. A travers cette annonce, l'EESPA a atteint l'un de ses objectifs principaux seulement 14 mois après la création officielle de l'association.

L'interopérabilité entre les opérateurs de services aide les émetteurs et récepteurs de factures utilisant les services de différents prestataires de services, et facilite l'échange de factures par le biais d'un réseau de parties interconnectées. Le Modèle d'Accord d'Interopérabilité fournit un cadre bilatéral normalisé pour une utilisation par les opérateurs de services avec leurs partenaires. Il prend en compte les aspects de conformité fiscale et légale, dont notamment ceux afférents aux signatures électroniques, aux échanges de données informatisées (EDI) et aux contrôles documentés et permanents, et définit un environnement harmonisé, et normalisé. La rédaction du Modèle d'Accord d'Interopérabilité a été validée juridiquement par une équipe d'avocats membres de l'EESPA et est conforme à la loi belge, du fait de la juridiction choisie par défaut, bien que d'autres juridictions soient également prises en compte.

Tim Cole, leader du groupe de travail d'interopérabilité de l'EESPA, a coordonné les efforts de nombreux membres bénévoles de l'association dans l'élaboration du Modèle d'Accord d'Interopérabilité. Le groupe a également créé un guide très complet afin d'aider les prestataires de services dans la mise en œuvre de cet accord. Tim a rappelé : *« Nous avons commencé en nous appuyant sur un document bien spécifique du Comité Européen de Normalisation (CEN) et l'avons parcouru ligne par ligne afin de l'adapter à notre objectif. En élaborant ces deux documents, nous avons recueilli un certain nombre de retours pratiques de tous nos membres »*.

Esa Tihilä, Président de l'EESPA, a déclaré: *« Je suis tellement heureux que nous ayons pu obtenir un tel accord au sein d'un groupe de membres aussi diversifiés. Je crois que cela permettra d'accélérer l'adoption de la facturation électronique, dans toute l'Europe et au-delà. Les partenaires commerciaux peuvent être assurés que leurs données seront transmises sans délai, au bon format et avec la qualité nécessaire pour répondre aux exigences de conformité »*.

A propos de l'EESPA

L'EESPA a été créée et enregistrée en tant qu'organisation internationale à but non lucratif (AISBL) sous le droit belge. En tant qu'association professionnelle pour l'industrie de la facturation électronique, l'EESPA agit en tant que plateforme pour la coopération de cette industrie sur des enjeux non concurrentiels. www.eespa.eu

Pour toute information, merci de contacter :

Président : Esa Tihilä, Basware Corporation esa.tihila@basware.com

Vice Président : Charles Bryant, OB10 charles.bryant@OB10.com

Président du groupe de travail : Tim Cole, Causeway Tim.Cole@Causeway.com

Assistante : Dora Cresens info@eespa.eu +32 475 85 40 39